

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LIVRON SUR DROME MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 503/2022 en date du 21 Juillet 2022, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Livron-sur-Drôme. Cette modification du PLU a pour objet de permettre l'évolution d'une enseigne commerciale située en zone UC, dans le centre bourg.

Monsieur RIVIER Bruno, exerçant la profession d'expert foncier, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 2 septembre 2022 à 8h30 au mardi 20 septembre 2022 à 17h00 (soit 19 jours consécutifs).

Le projet a été soumis à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) au titre d'une demande d'examen au cas par cas. Par avis en date du 27 juin 2022 la MRAE a indiqué que le projet de modification n°4 du PLU de Livron-sur-Drôme n'était pas soumis à évaluation environnementale.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme pourra être éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur. Le projet pourra alors être approuvé par délibération motivée du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, après avis du Conseil Municipal de Livron-sur-Drôme.

Les pièces du dossier d'enquête dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables par le public à compter du vendredi 2 septembre 2022 jusqu'au mardi 20 septembre 2022 au siège de l'enquête publique situé en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combié, aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Un exemplaire du dossier d'enquête en version papier sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD), Ecosite du val de Drôme, 96 ronde des alisiers à EURRE (26400), aux jours et horaires habituels d'ouverture au public : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, à la Mairie de Livron-sur-Drôme aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture et au siège de la CCVD aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La version numérique du dossier d'enquête sera également consultable durant toute la durée de l'enquête publique aux adresses suivantes :

- Sur site Internet de la mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr - Rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat ».
- Sur site Internet de la CCVD : <https://www.valdedrome.com> – Rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme ».

Le public pourra adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites à Monsieur RIVIER Bruno, Commissaire-Enquêteur, durant toute la durée de l'enquête :

- Soit sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet au siège de l'enquête publique situé en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combier, aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture,
- Soit par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Livron-sur-Drôme, *A l'attention de Monsieur RIVIER Bruno-Commissaire-Enquêteur*, 90 Avenue Joseph Combier, 26250 LIVRON SUR DROME,
- Soit par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : modification4.plu.livron@mairie-livron.fr

La date limite de réception des courriers et courriels d'observations ou de propositions est fixée au mardi 20 septembre 2022 à 17h00, l'enregistrement de la mairie et du registre électronique faisant foi.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, à l'occasion des permanences qui seront tenues en Mairie de Livron-sur-Drôme, 90 Avenue Joseph Combier - 26250 LIVRON SUR DROME :

- le vendredi 2 septembre 2022 de 8h30 à 12h00 (1^{er} jour de l'enquête),
- le mercredi 14 septembre 2022 de 14h00 à 17h00,
- le mardi 20 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 (dernier jour de l'enquête).

Dans un délai de trente jours à l'issue de la clôture de l'enquête, le Commissaire-Enquêteur transmettra au président de la CCVD le dossier avec le rapport et ses conclusions motivées.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée.

Toute personne intéressée peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication de toute ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête en s'adressant auprès de Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme, 96 ronde des Alisiers à EURRE (26400).

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- En mairie de Livron-sur-Drôme, Hôtel de Ville - 90 Avenue Joseph Combier, aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- Au siège de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, Ecosite du val de Drôme, 96 ronde des alisiers à EURRE (26400), aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- Sur le site internet de la Mairie de Livron-sur-Drôme : www.livron-sur-drome.fr - Rubrique « cadre de vie – urbanisme et habitat »,
- Sur le site internet de la Communauté de Communes du Val De Drôme : <https://www.valdedrome.com> – Rubrique « Vie Quotidienne – Urbanisme/Habitat – Aménagement et Urbanisme – Consulter les PLU en cours de modification – Commune de Livron-sur-Drôme »,
- A la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture.